



L'Office de Tourisme d'Erquy...



Des services aux visiteurs

↳ Faciliter le séjour des visiteurs

L'Office de tourisme d'Erquy est ouvert 330 jours par an.

Il est l'un des plus actifs du département par sa fréquentation :

25 000 demandes par an dont 81% au guichet.

L'équipe des 4 agents permanents et leur renfort saisonnier oriente les visiteurs

en préparation de séjour ou leur procure un conseil personnalisé lors de leur passage dans la station.



Des supports de communication

↳ Séduire et accompagner les clients dans le déroulement de leur séjour

Toute l'année, l'OT participe à la communication touristique de la station grâce à divers supports valorisant ses points forts et les partenaires touristiques.

L'équipe assure la gestion et mise à jour permanentes de façon à délivrer une information fiable au bénéfice des acteurs locaux.

● Site internet

qui s'adapte à toutes les tailles d'écran
(responsive design)

existe en 4 langues

18 000 visiteurs par mois en moyenne

● Médias sociaux

animations de réseaux prioritaires :
Facebook, Instagram, Google+...

reportages photos
et vidéos promotionnels

● Éditions 2017

guide et plan touristiques, calendriers d'animations...
de nouvelles formules sont en préparation pour 2017
pour mieux s'adapter aux pratiques des clientèles



Des actions de promotion

↳ Participer au développement de la notoriété d'Erquy

L'Office de Tourisme d'Erquy s'appuie sur les réseaux qui mutualisent les moyens pour aller toucher de nouvelles clientèles via des opérations renouvelées.

Ainsi, Erquy fait partie de Sensation Bretagne [21 stations littorales de Bretagne], de la Destination Baie de Saint-Brieuc - Paimpol - Les Caps

et participe ponctuellement à des actions avec Côtes d'Armor Développement.

Stratégie Web

Espace Mer Réseaux

Salons touristiques

Gastronomie Baie de Saint-brieuc

Relations presse Accueil de blogueurs

Magazine Sensation Bretagne

Etre partenaire de l'OT...



Visibilité de votre établissement

- La page locations de vacances arrive en première place des consultations de pages thématiques sur www.erquy-tourisme.com.
- **Votre annonce sur le site internet** contient un diaporama de photo, un texte détaillé, la géolocalisation et le lien cliquable vers votre site personnel.
- Cette annonce est reprise sur la **liste papier** éditée et diffusée à la demande par l'OT (à l'accueil, envoi par courrier, par mel ...)

L'affiliation à l'Office de Tourisme, liée à la détention d'un classement ou label, reste un gage de fiabilité supplémentaire pour les clients. Pensez à compléter le module des disponibilités !

- Vous pouvez demander un « **mini-reportage** » qui permet de présenter votre établissement sous un angle inhabituel, donnant lieu à un article du blog repris sur les réseaux sociaux.



Appartenance au réseau local : ensemble pour Erquy

L'Office de Tourisme d'Erquy regroupe **220 partenaires** qui œuvrent comme vous à l'attractivité d'Erquy dans des domaines complémentaires, et apporte son concours à des événements impactants pour l'activité touristique.

L'OT s'efforce de faciliter **votre rôle de prescripteur** pour les offres locales : mise à disposition de documentation, envoi hebdomadaire par mel des animations, ateliers thématiques (exemple : présentation Espace Mer en 2016).

L'équipe de l'OT peut vous aider sur demande à créer vos comptes et profils sur des réseaux sociaux. En tant que partenaire, vous avez accès au programme des **ateliers numériques** proposés par l'ensemble des Offices de Tourisme de la destination Baie de Saint-Brieuc - Paimpol - Les Caps.

Un accompagnement peut être proposé aussi dans ce cadre vers des **démarches qualifiantes** pour votre établissement (exemple : label Accueil Vélo...)

Vous pouvez intégrer les **vidéos promotionnelles** d'Erquy sur votre site internet.

Nouveau : inclus dans votre partenariat 2017 :

5 photos d'Erquy professionnelles mises à disposition pour illustrer vos sites internet.



Évolutions 2017

- En janvier 2017, la compétence tourisme est donnée aux intercommunalités comme l'impose la loi. Tous les points d'accueil sont maintenus, votre Office de Tourisme restera à la disposition de votre clientèle et la proximité avec ses partenaires sera conservée.

Une **organisation mutualisée** est en train de se mettre en place. Les stratégies de développement et de communication touristiques du nouveau territoire seront élaborées courant 2017.

- Pour clarifier le positionnement d'Erquy et se préparer à jouer un rôle moteur dans ce nouveau contexte, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme d'Erquy a commandé une **étude de positionnement marketing** conduisant à une **MARQUE pour notre station**.

Une MARQUE permettra à Erquy d'affirmer fortement son identité, ses spécificités, tout en jouant la cohérence dans des entités plus larges.

Une nouvelle identité visuelle va bientôt être déclinée.

Cette MARQUE constituera un point d'ancrage pour vous, les prestataires touristiques, véhiculant des « signes communs » de différenciation de la station dans un univers concurrentiel chargé.

- Information ! Fête de la Coquille Saint-Jacques les 15 et 16 avril 2017 à Erquy

Devenir partenaire en 2017...



Meublés et Chambres d'hôtes

Participation annuelle : 131 € TTC * par propriétaire,
+39,60 € TTC par annonce supplémentaire meublé ou chambre
voir la fiche d'engagement et mise à jour des informations

* ce partenariat inclut :

- > la promotion de votre location ou chambre sur nos supports
- > votre calendrier Gîtes de France ou Clévacances intégré à votre fiche internet
- > la gestion de votre calendrier de disponibilité sur www.erquy-tourisme.com
- > la possibilité de mini-reportage / article de blog
- > la mise à disposition de documentation touristique pour votre clientèle
- > la possibilité de déposer vos dépliants dans l'OT
- > l'utilisation de 5 photos promotionnelles d'Erquy
- > la cotisation annuelle à l'association,
donnant le droit de vote et d'éligibilité à l'OT



Vos engagements

- Votre location ou chambre est classée ou labellisée ; vous devez utiliser les documents officiels fournis par ces organismes lors de vos transactions (descriptifs, états des lieux, contrats...) et être à jour de vos adhésions à ces labels.
- La déclaration des meublés en Mairie est obligatoire
- La taxe de séjour est perçue sur la commune d'Erquy toute l'année : il vous appartient de retirer un registre en Mairie.
- Veillez à insérer un lien réciproque depuis votre site vers www.erquy-tourisme.com
- Renseignez les périodes réservées de votre établissements sur le service des disponibilités : n'hésitez pas à nous contacter si besoin pour recevoir la méthode de saisie des disponibilités ainsi que vos identifiants.

Vos informations

- Nom et prénom :
- Adresse personnelle :
- Mel :
- Tél. :

Votre annonce

Phrase d'accroche
(Maximum 60 caractères)

Texte personnalisable à l'intention des clients :
Préciser de façon exhaustive et attractive vos équipements (jardin, piscine, wifi, lits, etc.), le quartier de votre location...

Tarifs 2017 à préciser :
- Semaine juillet/août
- Semaine autres périodes
- Week-end

- Adresse du meublé/chambre :
- Votre label, classement ou référencement : / Nombre de clés, épis, étoiles
- (Fournir une copie de votre attestation)
- Capacité : Nombre de personnes / Nombre de chambres
- Site internet :
- Pictogrammes : chiens acceptés chèques vacances vue mer
- Fournir des **photos** de qualité par mel ou clé USB et préciser la photo principale

Adhésion 2017 :

- Pour une annonce :
[20 € nets + 92,50 € HT + 18,50 € TVA] = **131 €**
- Par annonce supplémentaire de meublé /chambre
[39,60 € TTC x nombre annonce(s) supplémentaire(s)] = €

Total participation €
Chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme d'Erquy
(incluant la cotisation annuelle à l'association 20 € non assujettie TVA,
donnant le droit de vote et d'éligibilité à l'Office de Tourisme)

- J'atteste que mon classement en étoiles, ou label (Gîtes de France, Clévacances...), ou référencement, est en cours de validité
- Je confirme les informations ci-dessus pour les supports de communication 2017 de l'Office de Tourisme d'Erquy
date et signature du propriétaire :

Merci de nous retourner ce document avec ou sans corrections, accompagné du règlement du partenariat avant le jeudi 24 novembre 2016
(des modifications texte ou photos pourront être apportées en cours d'année)

Une facture avec TVA vous sera remise